



Centre National de Gestion
des Praticiens Hospitaliers
et des Personnels de Direction de
la Fonction Publique Hospitalière

ELEMENTS STATISTIQUES SUR LES PRESIDENTS DE
COMMISSION MEDICALE D'ETABLISSEMENT (CME)
SITUATION AU 1^{ER} JANVIER 2017

Janvier 2017

Au 1^{er} janvier 2017, sur la base d'une remontée d'informations quasi exhaustive, le CNG enregistre **605 présidents de CME** exerçant dans l'ensemble des établissements publics de santé, contre **603 présidents de CME** en 2016, soit 2 présidents de CME en plus, soit une quasi stabilité entre 2016 et 2017.

216 vice-présidents de CME sont comptabilisés **en 2017** contre **225 en 2016** (soit une - 4%, 9 vice-présidents en moins).

Typologie d'établissement	Situation au 1er janvier 2017					Situation au 1er janvier 2016				
	Statut des Praticiens			Ensemble	Part (en %)	Statut des Praticiens			Ensemble	Part (en %)
	PUPH	PH Temps plein	PH temps partiel			PUPH	PH Temps plein	PH temps partiel		
CHU/CHR	30	2	0	32	5,3	29	3	0	32	5,3
CH	3	456	35	494	81,7	2	456	36	494	81,9
CHS		78	1	79	13,1		76	1	77	12,8
Ensemble	33	536	36	605	100,0	31	535	37	603	100
Part (en%)	5,5	88,6	6,0	100,0		5,1	88,7	6,1	100	

Pour rappel, cette base permet de dresser un état des lieux des présidents de CME en exercice dans les CHU/CHR (32) et dans les CH (ex CHG et CHS) (573).

Encadré

La section III du chapitre I du titre IV relatif aux établissements publics de santé du code de la santé publique fixe les attributions du président de la commission médicale d'établissement (CME), vice-président du directoire.

Le président de la CME est chargé, conjointement avec le directeur de l'établissement public de santé, de la politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins ainsi que des conditions d'accueil et de prise en charge des usagers, sous réserve des attributions de la CME. Il est chargé du suivi de cette politique. Il peut organiser des évaluations internes à cette fin. Il veille à la mise en œuvre des engagements de l'établissement en matière d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, qui résultent notamment des inspections réalisées par les autorités de tutelle et de la procédure de certification.

Le président de la CME est également chargé d'élaborer avec le directeur et en conformité avec le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, le projet médical de l'établissement.

Il en assure le suivi de la mise en œuvre et en dresse le bilan annuel.

Le projet médical, qui est établi pour une période de cinq ans, définit la stratégie médicale de l'établissement. Il comprend notamment les objectifs médicaux en cohérence avec le schéma régional d'organisation sanitaire et le contenu de l'offre de soins, les objectifs de l'établissement en matière d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, le cas échéant les objectifs en matière de recherche et de démarches innovantes et l'organisation des moyens médicaux.

Il dispose aussi d'une annexe spécifique précisant l'articulation entre les pôles d'activité pour garantir la cohérence du parcours de soins du patient et un volet relatif à l'activité palliative identifiant les services de l'établissement au sein desquels sont dispensés des soins palliatifs.

Enfin, le président de la CME coordonne la politique médicale de l'établissement.

A cette fin, il contribue à la diffusion et à l'évaluation des bonnes pratiques médicales, veille à la coordination de la prise en charge du patient, contribue à la promotion de la recherche médicale et de l'innovation thérapeutique et coordonne l'élaboration du plan de développement professionnel continu [DPC] des personnels médicaux.

Il présente au directoire ainsi qu'au conseil de surveillance un rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique médicale de l'établissement.

Pour ces fonctions, une indemnité est versée au président de la CME, dont le montant est fixé par arrêté des ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale.

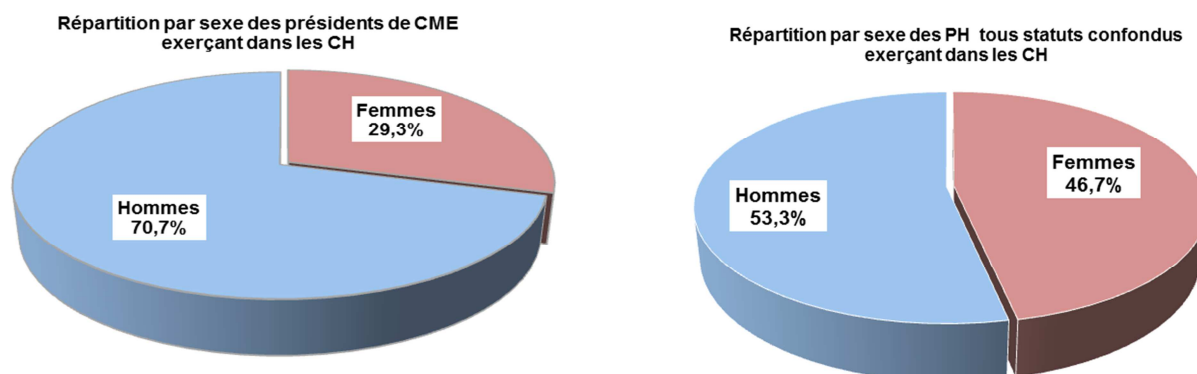
Une formation est proposée au président de la CME à l'occasion de sa prise de fonction.

A sa demande, le président de la CME peut également bénéficier d'une formation à l'issue de son mandat, en vue de la reprise de l'ensemble de ses activités médicales.

Une forte majorité d'hommes malgré une légère augmentation des femmes dans les fonctions de président de CME

Le nombre de femmes présidentes de CME passe en effet de 160 en 2016 à 168 en 2017, soit une augmentation de 5%. Toutefois, la prépondérance des hommes se confirme, avec sept présidents de CME sur dix, soit 70,7%, contre 29,3% de femmes. Pour rappel, la part des femmes dans le corps des PH exerçant dans les centres hospitaliers (CH) est de 46,7%, soit un écart de 17,4 points en 2017 (18 points en 2016).

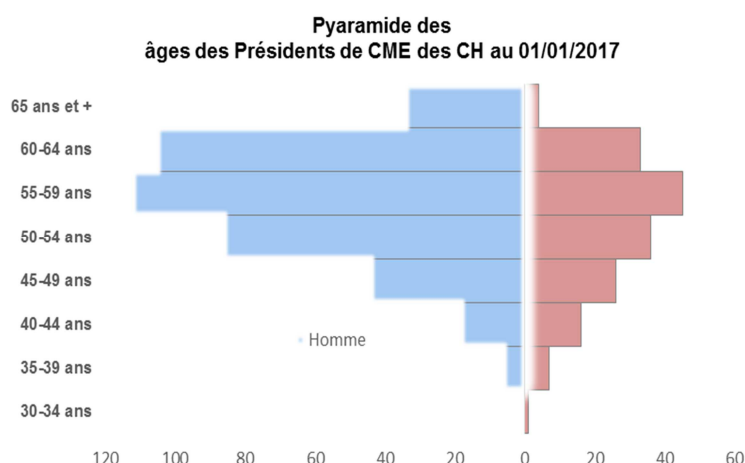
Graphique 1: Répartition par sexe



En forme de toupie déséquilibrée par sa forte dominante masculine, la pyramide des âges révèle une concentration des présidents de CME dans les tranches d'âges 50-65 ans. Plus de la moitié des présidents de CME a plus de 56,9 ans, contre 53,9 ans pour l'ensemble des PH exerçant en CH, soit un écart de 3 ans (5,1 ans en 2016). Les femmes sont cependant plus jeunes que les hommes d'environ 2 ans. En effet, l'âge moyen des présidentes CME est de 53,7 ans, contre 56,5 ans pour les présidents de CME. Ces âges sont supérieurs à ceux des PH exerçant dans les CH qui sont respectivement de 48,6 ans pour les femmes et 53,0 ans pour les hommes.

Structure par âge et par sexe des présidents de CME

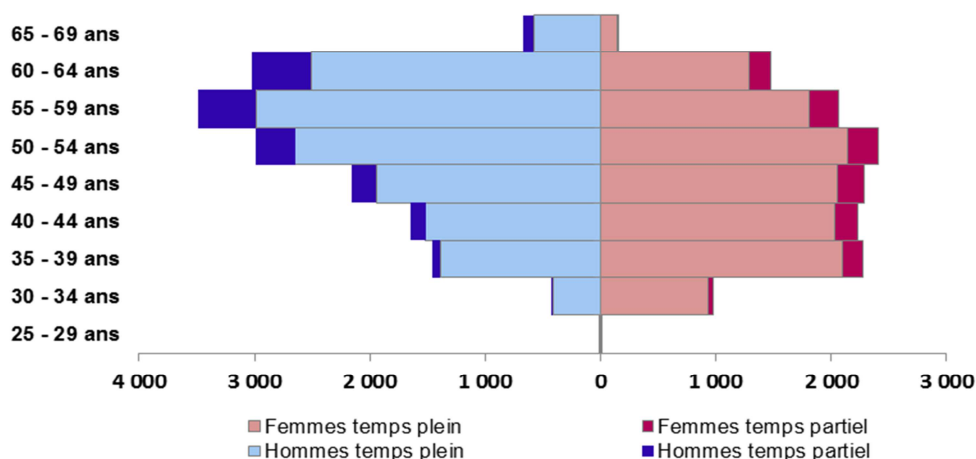
Tranche d'âge	Femmes	Hommes	Ensemble
30-34ans	0,2	0,0	0,2
35-39 ans	1,2	1,0	2,3
40-44 ans	2,8	3,1	5,9
45-49 ans	4,5	7,7	12,2
50-54 ans	6,3	15,0	21,3
55-59 ans	7,9	19,5	27,4
60-64 ans	5,8	18,3	24,1
65 ans +	0,7	5,9	6,6
Ensemble	29,3	70,7	100,0
Effectif	168	405	573
Age moyen	53,7 ans	56,5 ans	55,7 ans
Age médian	54,6 ans	56,9 ans	56,3 ans



Structure par âge et par sexe des PH exerçant en CH

Tranche d'âge	PH temps plein			PH temps partiel			PH tous statuts confondus		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
25 - 29 ans	0,0	0,0	0,0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
30 - 34 ans	7,5	3,0	5,1	3,2	0,7	1,6	3,3	1,4	4,7
35 - 39 ans	16,8	9,9	13,1	11,6	3,7	7,6	7,6	4,9	12,5
40 - 44 ans	16,2	10,8	13,4	16,1	6,8	10,3	7,5	5,5	13,0
45 - 49 ans	16,5	13,9	15,1	16,6	11,2	13,5	7,7	7,2	14,9
50 - 54 ans	17,1	18,9	18,1	21	18,1	18,6	8,1	10,0	18,1
55 - 59 ans	14,4	21,4	18,1	17,7	26,9	23,5	7,0	11,7	18,7
60 - 64 ans	10,3	17,9	14,3	12,7	27,6	21,7	5,0	10,2	15,1
65 - 69 ans	1,1	4,1	2,7	1	4,9	3,3	0,5	2,2	2,8
Total	100,0	100,0	100,0	100	100,0	100,0	46,7	53,3	100,0
Effectif	12 516	13 980	26 496	1374	1 870	3 244	13 890	15 850	29 740
Part des femmes (en %)	47,2			41,9			46,7		
Age moyen	48,4 ans	52,6 ans	50,6 ans	50,6 ans	56,0 ans	53,7 ans	48,6 ans	53,0 ans	50,9 ans
Age médian	47,8 ans	53,4 ans	51,0 ans	50,7 ans	57,1 ans	54,6 ans	48,1 ans	53,9 ans	51,4 ans

Pyramide des âges des PH exerçant en CH au 01/01/2017



Plus de neuf présidents de CME sur dix sont des PH temps plein

PH temps plein

Sur les 573 présidents de CME exerçant en CH, 93,2% (soit 534 présidents de CME) sont des PH temps plein, dont 28,7% de femmes (soit 153 présidentes de CME en 2017, contre 146 présidentes en 2016).

PH temps partiel

Les PH temps partiel représentent, quant à eux, 6,2% des présidents de CME, (soit 36 PH, dont 13 femmes, situation stable en 2017, par rapport à 2016).

Statut	Présidents de CME				
	Féminin	Masculin	Ensemble	%	Part des femmes (en%)
PH temps plein	153	381	534	93,2	28,7
PH temps partiel	13	23	36	6,3	36,1
PUPH	2	1	3	0,5	66,7
Ensemble tous statuts confondus	168	405	573	100,0	29,3

Pour rappel, les PH temps partiel représentent 10,9% de l'ensemble des PH exerçant dans les CH. La part des femmes est de 41,9% chez les PH temps partiel, contre 47,2% chez les PH temps plein.

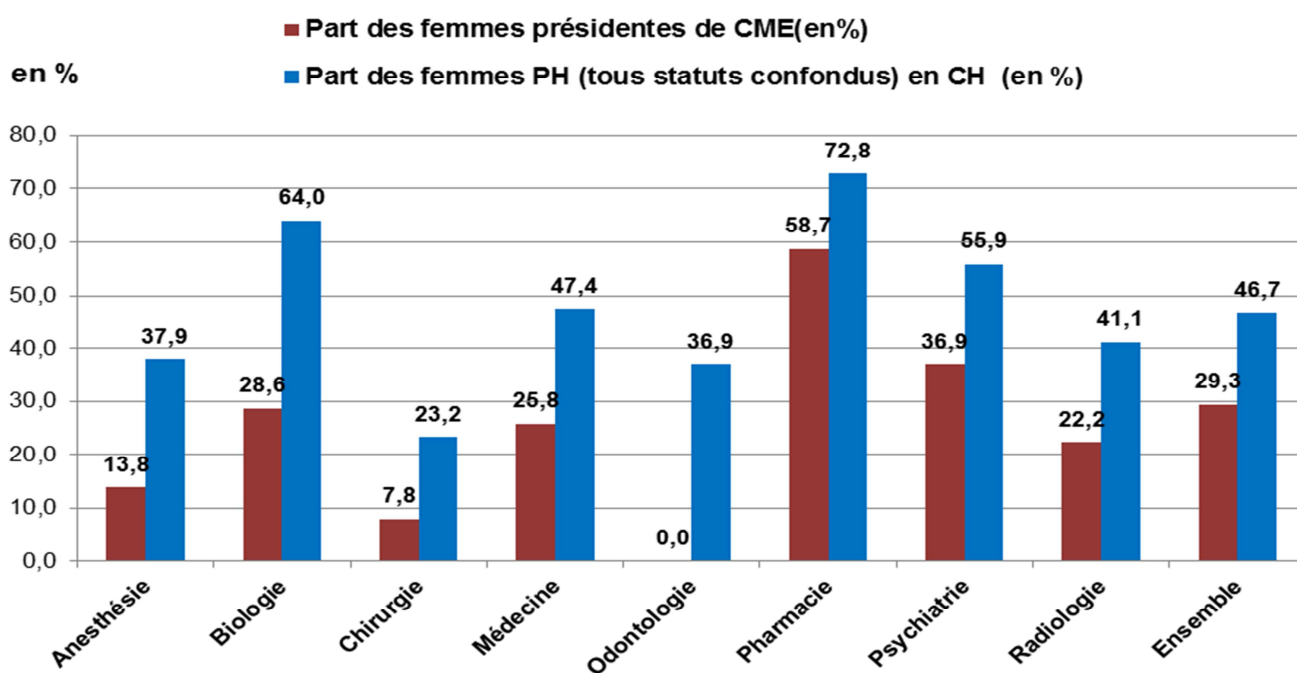
Une part des femmes très variable selon la discipline d'exercice

Quelle que soit la discipline d'exercice, la part des femmes Présidentes de CME est largement inférieure à celle des PH exerçant dans les CH. Les écarts vont de -35,4 points (biologie) à -14,0 points (pharmacie). C'est en pharmacie que la part des présidentes de CME est la plus élevée, avec 58,7% de femmes. Elle est suivie de la psychiatrie qui enregistre 36,9% de femmes présidentes de CME en 2017 (39,8% de femmes en 2016,). Par ailleurs, il convient de préciser que la médecine, qui est exercée par 51,4% de présidents de CME en 2017 (56,6% en 2016), affiche une part de 25,8% de femmes, inférieure à la moyenne globale de **29,3%** de femmes en 2017 (28,0% de femmes en 2016, soit +1,3 points).

Part des présidentes CME selon la discipline

Discipline	Présidents de CME					Répartition des PH (tous statuts confondus) en CH (en %)	Part des femmes PH (tous statuts confondus) en CH (en %)
	Féminin	Masculin	Ensemble	%	Part des femmes (en%)		
Anesthésie-réanimation	4	25	29	5,1	13,8	6,2	37,9
Biologie	2	5	7	1,2	28,6	3,4	64,0
Chirurgie	4	47	51	8,9	7,8	13,5	23,2
Médecine	88	240	328	57,2	25,8	51,4	47,4
Odontologie	0	2	2	0,3	0,0	0,4	36,9
Pharmacie	37	26	63	11,0	58,7	5,9	72,8
Psychiatrie	31	53	84	14,7	36,9	16,0	55,9
Radiologie	2	7	9	1,6	22,2	3,3	41,1
Ensemble toutes disciplines confondues	168	405	573	100,0	29,3	100,0	46,7

Il convient de relever que malgré une légère progression, la part des présidentes de CME reste toujours inférieure à celle des femmes dans la structure du corps de PH, quelle que soit la discipline d'exercice. L'écart est en effet de 17,4 points en moyenne, avec trois disciplines qui se situent largement au-dessus de la moyenne nationale. Il s'agit de la biologie (35,6 points en 2017, contre 46,5 points en 2016), l'anesthésie-réanimation (24,1 points en 2017, contre 25,9 points en 2016) et la médecine (21,6 points en 2017, soit une stabilité par rapport à 2016).



En outre, l'odontologie se démarque des autres disciplines, puisqu'aucune présidente de CME ne représente cette discipline, alors que la part des femmes s'établit à 36,9 PH spécialistes en odontologie en 2017, contre 39,3% en 2016.

Une représentation des présidents de CME très inégale selon la spécialité d'exercice

En effet, toutes les spécialités ne sont pas représentées dans cette haute fonction (18 spécialités, cf tableau ci-dessous). Il convient de souligner la prépondérance des présidents de CME de spécialité gériatrie qui constituent à, eux seuls, 15,4% des présidents de CME (soit 88 présidents de CME en 2017, contre 87 en 2016), alors que la spécialité gériatrie représente seulement 5,9% des PH, dans les CH. En isolant les CHS (au nombre de 79), la part des présidents de CME de spécialité gériatrie atteint même 17,8% des présidents de CME.

Part des présidentes CME selon la spécialité

Disciplines	Spécialités	Présidents de CME					Répartition des PH (tous statuts confondus) en CH (en %)
		Femme	Homme	Ensemble	Répartition (en %)	Part des femmes	
Biologie	Biologie médicale	2	5	7	1,2	28,6	3,4
	Total biologie	2	5	7	1,2	28,6	3,4
Chirurgie	chirurgie générale		8	8	1,4	0,0	1,0
	chirurgie infantile			0	0,0	---	0,2
	chirurgie maxillo-faciale			0	0,0	---	0,1
	chirurgie orthopédique et traumatologique		7	7	1,2	0,0	2,4
	chirurgie plastique reconstructrice et esthétique			0	0,0	---	0,1
	chirurgie thoracique et cardio-vasculaire			0	0,0	---	0,1
	chirurgie urologique		2	2	0,3	0,0	0,7
	chirurgie vasculaire		3	3	0,5	0,0	0,3
	chirurgie viscérale et digestive		10	10	1,7	0,0	1,7
	gynécologie et obstétrique	3	9	12	2,1	25,0	4,5
	neurochirurgie			0	0,0	---	0,1
	ophtalmologie		3	3	0,5	0,0	0,9
	oto-rhino-laryngologie	1	5	6	1,0	16,7	1,3
	stomatologie			0	0,0	---	0,2
	Total chirurgie	4	47	51	8,9	7,8	13,5

Part des présidentes CME selon la spécialité (suite)

Disciplines (suite)	Spécialités (suites)	Présidents de CME					Répartition des PH (tous statuts confondus) en CH (en %)
		Femme	Homme	Ensemble	Répartition (en %)	Part des femmes	
Médecine	anatomie et cytologie pathologiques			0	0,0	----	0,5
	anesthésie-réanimation	4	25	29	5,1	13,8	6,2
	cardiologie et maladies vasculaires	3	20	23	4,0	13,0	3,2
	dermatologie et vénéréologie			0	0,0	----	0,4
	endocrinologie et métabolisme		0	0	0,0	----	1,2
	explorations fonctionnelles	1		1	0,2	100,0	0,0
	gastro-entérologie et hépatologie	1	6	7	1,2	14,3	2,2
	génétique médicale	1		1	0,2	100,0	0,0
	gériatrie	34	54	88	15,4	38,6	5,9
	hématologie		0	0	0,0	----	0,4
	hémobiologie transfusion			0	0,0	----	0,1
	hygiène hospitalière		2	2	0,3	0,0	0,4
	immunologie clinique			0	0,0	----	0,0
	maladies infectieuses, maladies tropicales		0	0	0,0	----	0,4
	médecine de la reproduction et gynécologie médicale			0	0,0	----	0,1
	médecine d'urgence	10	66	76	13,3	13,2	12,2
	médecine du travail			0	0,0	----	0,1
	médecine générale	20	44	64	11,2	31,3	9,4
	médecine interne		7	7	1,2	0,0	1,1
	médecine légale		1	1	0,2	0,0	0,1
	médecine physique et de réadaptation	0	0	0	0,0	----	0,8
	néphrologie	2		2	0,3	100,0	1,1
	neurologie	1	2	3	0,5	33,3	1,6
	oncologie médicale			0	0,0	----	0,5
	oncologie radiothérapique			0	0,0	----	0,2
	pédiatrie	5	6	11	1,9	45,5	4,6
	pharmacologie clinique et toxicologie			0	0,0	----	0,0
	pneumologie	1	6	7	1,2	14,3	2,1
	réanimation médicale	6	19	25	4,4	24,0	1,1
	rhumatologie		1	1	0,2	0,0	0,8
santé publique	3	6	9	1,6	33,3	0,7	
Total médecine		92	265	357	62,3	25,8	57,5
Odontologie	odontologie polyvalente		2	2	0,3	0,0	0,4
	Total odontologie	0	2	2	0,3	0,0	0,4
Pharmacie	pharmacie polyvalente et pharmacie hospitalière	37	26	63	11,0	58,7	5,9
	Total pharmacie	37	26	63	11,0	58,7	5,9
Psychiatrie	psychiatrie polyvalente	31	53	84	14,7	36,9	16,0
	Total psychiatrie	31	53	84	14,7	36,9	16,0
Radiologie et imagerie médicale	médecine nucléaire		1	1	0,2	0,0	0,3
	radiologie	2	6	8	1,4	25,0	3,0
	Total radiologie et imagerie médicale	2	7	9	1,6	22,2	3,3
Ensemble toutes spécialités confondues		168	405	573	100,0	29,3	100,0

Une majorité des présidents de CME a moins de vingt ans d'ancienneté

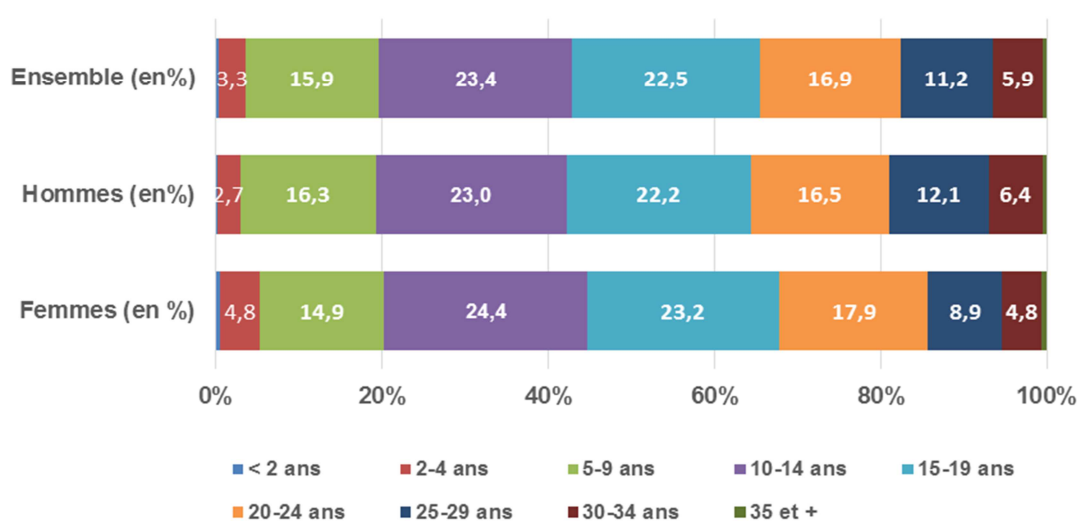
Quel que soit le sexe, les présidents de CME ont en moyenne moins de 20 ans d'ancienneté dans le corps des PH (17,4 ans pour les hommes, contre 16,8 ans pour les femmes, soit un écart de 0,6 an). La moitié des présidents de CME comptabilise 16,3 ans d'ancienneté dans le corps, et ce, quel que soit le sexe.

Répartition des présidents de CME selon le sexe et l'ancienneté dans le corps de PH

Ancienneté dans le corps	Femmes (en %)	Hommes (en%)	Ensemble (en%)
< 2 ans	0,6	0,2	0,3
2-4 ans	4,8	2,7	3,3
5-9 ans	14,9	16,3	15,9
10-14 ans	24,4	23,0	23,4
15-19 ans	23,2	22,2	22,5
20-24 ans	17,9	16,5	16,9
25-29 ans	8,9	12,1	11,2
30-34 ans	4,8	6,4	5,9
35 et +	0,6	0,5	0,5
Total général	100,0	100,0	100,0
Nombre de Présidents PH	168	405	573
Ancienneté moyenne	16,8 ans	17,4 ans	17,2 ans
Ancienneté médiane	16,2 ans	16,4 ans	16,3 ans

La répartition des femmes par ancienneté dans le corps des PH diffère légèrement de celle des hommes. Jusqu'à 25 ans, les parts d'ancienneté des femmes sont légèrement supérieures à celles des hommes. Ainsi, au total, 85,7% des femmes ont moins de 25 ans d'ancienneté dans le corps de PH, contre 81,4% des hommes.

Répartition des présidents de CME selon le sexe et l'ancienneté dans le corps de PH



Une représentation régionale des présidentes de CME hétérogène

En France métropolitaine, les écarts régionaux entre les présidentes et les présidents de CME se creusent par rapport à l'année précédente mais restent moins importants dans la nouvelle configuration des régions. La part des femmes varie de **24,0% (Ile de France)** à **34,4% (Grand Est)**, soit **10,5 points** d'écart en 2017 (9,5 points en 2016), contre **47,8 points** d'écart dans l'ancienne configuration régionale, allant de **10,5% (Alsace)** à **58,3% (Lorraine)**. Pour rappel, en 2016, cet écart était de de près de 40 points dans l'ancienne configuration régionale, allant de 14,3% (Alsace) à 54,2% (Lorraine). La **Corse** affiche une part des femmes présidentes de CME qui varie de **33,3% en 2016** à **50% en 2017** (3 présidentes sur les 6 présidents de CME).

15 régions sur 22 dans l'ancienne configuration (12 régions en 2016), affichent une part de présidentes de CME inférieure à la moyenne nationale France métropole qui est de 29,7% en 2017 (27,7% en 2016, soit +2 points). Dans la configuration des nouvelles régions, elles passent de 5 en 2016 à 7 régions en 2017 sur les 13 régions existantes, soit 2 régions de plus, à afficher une part de femmes en dessous de la moyenne nationale.

Il convient de relever que la nouvelle configuration des régions tend à harmoniser la répartition régionale en réduisant les écarts. En effet, si l'**Alsace** comptabilise seulement **10,5%** de présidentes de CME, le Grand-Est enregistre, pour sa part, **34,5%** de femmes sur les 58 présidents de CME que compte la région.

Dans les départements et territoires d'outre-mer, aucune présidente de CME n'exerce de mandat à l'exception de la Martinique (33,3%) et de la Guyane (50%).

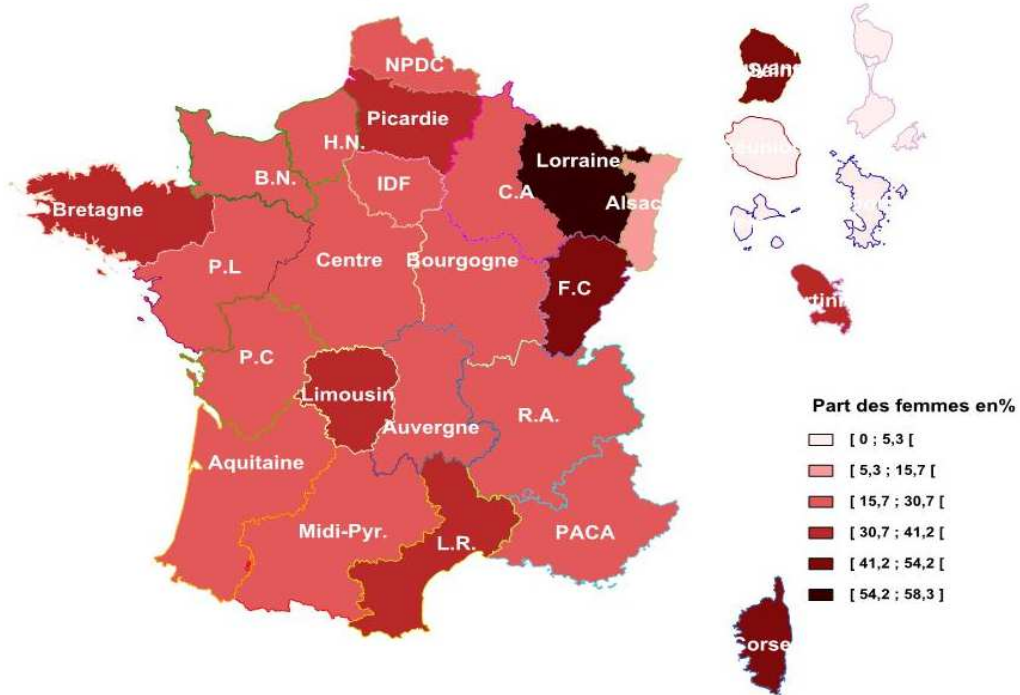
Part des présidentes CME par région

Régions	Nombre de Présidents CME en CH	Part des femmes (en %)
Alsace	19	10,5
Aquitaine	24	25,0
Auvergne	18	27,8
Basse Normandie	21	28,6
Bourgogne	24	20,8
Bretagne	25	32,0
Centre	25	24,0
Champagne-Ardenne	15	26,7
Corse	6	50,0
Franche-Comté	18	44,4
Haute-Normandie	17	29,4
Ile-de-France	50	26,0
Languedoc-Roussillon	19	36,8
Limousin	12	33,3
Lorraine	24	58,3
Midi-Pyrénées	35	28,6
Nord-Pas-de-Calais	40	27,5
PACA	38	28,9
Pays de la Loire	29	27,6
Picardie	29	37,9
Poitou-Charentes	18	27,8
Rhône-Alpes	52	26,9
Total général	558	29,7
Guadeloupe	6	0,0
Guyane	2	50,0
Martinique	3	33,3
Mayotte	1	0,0
Réunion	2	0,0
Saint-Pierre-et-Miquelon	1	0,0
Total DOM COM	15	13,3
France entière	573	29,3

Nouvelles Régions	Nombre de Présidents CME en CH	Part des femmes (en %)
Auvergne-Rhône-Alpes	70	27,1
Bourgogne-Franche-Comté	42	31,0
Bretagne	25	32,0
Centre-Val de Loire	25	24,0
Corse	6	50,0
Grand Est	58	34,5
Haut de France	69	31,9
Ile-de-France	50	26,0
Normandie	38	28,9
Nouvelle Aquitaine	54	27,8
Occitanie	54	31,5
PACA	38	28,9
Pays de la Loire	29	27,6
France métropole	558	29,7
Guadeloupe	6	0,0
Guyane	2	50,0
Martinique	3	33,3
Mayotte	1	0,0
Réunion	3	0,0
Saint-Pierre-et-Miquelon	1	0,0
Total DOM COM	15	13,3
France entière	573	29,3

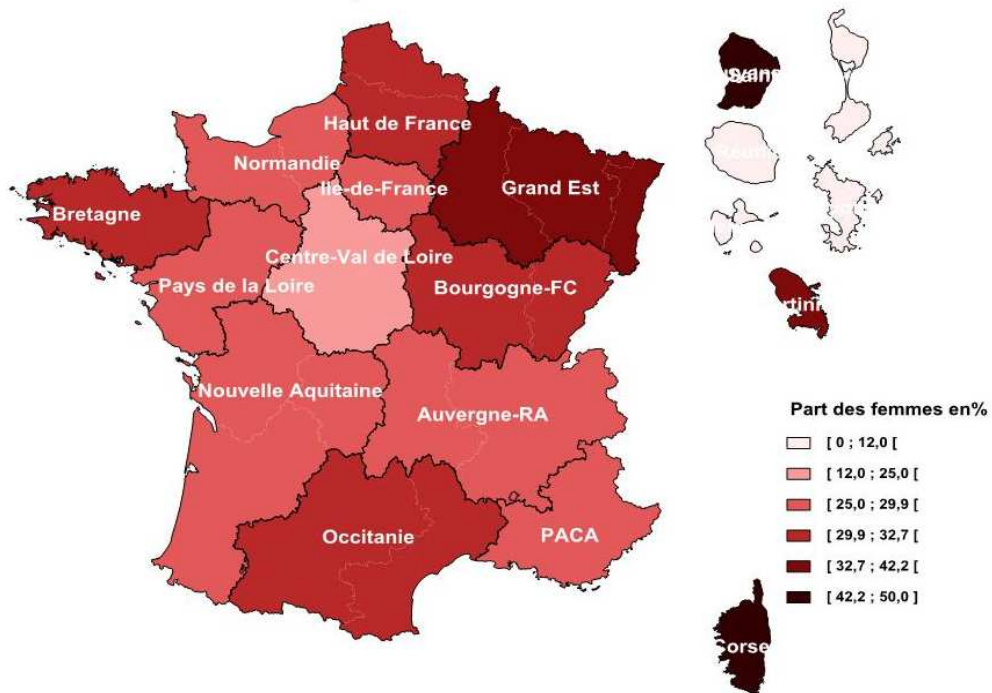
Ancienne configuration régionale

Part des Présidentes de CME par région



Nouvelle configuration régionale

Part des Présidentes de CME par région



Flash sur les présidents de CME des CHU/CHR

Le faible nombre de professionnels concernés (32) ne permet pas une présentation statistique.

Le portrait du président de la commission médicale des centres hospitaliers régionaux et universitaires peut être ainsi résumé :

- la situation reste quasi inchangée entre 2016 et 2017, avec une prédominance des hommes
- 9 fois sur 10, la présidence de la CME est confiée à un homme, de statut PUPH ;
- les présidents de CME des CHU/CHR relèvent principalement de la discipline médecine (47% en 2017, contre 51% en 2016), suivie de la chirurgie (25%), les autres disciplines étant sous représentées, notamment la pharmacie (3%, soit 1 PUPH);
- plus de la moitié des présidents de CME des CHU/CHR a 60,1 ans.